



**Devenir  
assistant.e  
familial.e**

la métropole  
**GRANDLYON**

# Une profession de l'aide sociale à l'enfance

**La Métropole de Lyon recrute des assistantes et assistants familiaux pour accueillir des enfants en difficulté familiale.**

**Cette profession est réglementée par la loi.**

« L'assistant familial est une personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans, à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance. L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil. »

**Les assistants familiaux sont employés par la métropole de Lyon ou par des associations en charge de la protection de l'enfance,** avec laquelle ils signent un contrat de travail. Leur professionnalisation est assurée par une formation obligatoire de 300 heures organisée dans les trois premières années de leur activité ; le diplôme d'État d'assistant familial peut être obtenu au terme de la formation.



## **UNE PROFESSION EXIGEANTE...**

Parce qu'il s'agit :

- d'accueillir un enfant et de prendre en compte ses besoins fondamentaux,
- de lui proposer un accompagnement éducatif,
- de l'accompagner dans ses relations avec ses parents,
- de l'intégrer dans sa famille d'accueil,
- de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

## **...MAIS ENRICHISSANTE**

L'assistant familial participe à une mission de service public en tant que professionnel de l'Aide sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon.

Il participe au projet pour l'enfant en lien avec de nombreux partenaires.



## QUI SONT LES ENFANTS CONFIÉS ?

---

Ce sont des enfants qui ont connu de graves difficultés familiales.

**Le placement familial entend leur donner une nouvelle capacité de lien social.**

Pour certains d'entre eux, leur accueil nécessite une prise en charge pluridisciplinaire qu'il s'agira d'accompagner (éducation spécialisée, soins, etc.).



## QUELLES SONT LES CRITÈRES POUR DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL ?

---

Les conditions d'accueil doivent garantir la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants accueillis. Il faut :

- être disponible et motivé,
- aimer travailler en équipe en lien avec des partenaires,
- avoir l'adhésion de sa famille (conjoint, enfants...) au projet d'accueil.



## OÙ M'ADRESSER ?

Je peux faire ma demande par messagerie à l'adresse : [familledaccueil@grandlyon.com](mailto:familledaccueil@grandlyon.com) ou par téléphone au 04 26 83 84 96 ou par courrier : Métropole de Lyon, Service placement familial - 20 rue du Lac - CS33569 - 69505 Lyon cedex 03.

Métropole de Lyon - ©Photo Béat Malenfant Fotoreuntdin - Edition septembre 2020  
Conception graphique : J'articalle



la métropole  
**GRANDLYON**

**Métropole de Lyon**

20, rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél: 04 78 63 40 40

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)